

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## COMPRENDRE LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

### Table des matières

1.	Les composantes de la rémunération des enseignants .....	<b>2</b>
2.	Les déterminants de l'évolution de la rémunération des enseignants de 2017 à 2022.....	<b>4</b>
3.	... Mais de quel salaire parle-t-on ? .....	<b>9</b>
4.	Les disparités de rémunération entre enseignants du secteur public en France .....	<b>10</b>
5.	Comparaison européenne des salaires des enseignants de l'enseignement public en 2020-2021 .....	<b>12</b>
6.	La rémunération des enseignants de l'enseignement public au regard de celle d'autres fonctionnaires civils de la fonction publique d'État...	<b>15</b>

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 1

### LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

**Du point de vue de l'agent, le salaire brut** représente le salaire dont bénéficie l'agent avant déduction des cotisations sociales et de la CSG-CRDS dont il est redevable. Le salaire net est le salaire perçu par l'agent après déduction de ces cotisations. Le salaire réellement versé est réduit des montants prélevés au titre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et éventuellement des précomptes de mutuelle.

**L'employeur**, outre le salaire brut de l'agent, est également redevable de cotisations supplémentaires. L'addition de cette dépense globale pour l'ensemble de ses agents détermine sa **masse salariale**. Concernant les agents publics, celle-ci est souvent présentée hors contributions employeurs pour les pensions et allocations temporaires d'invalidité (masse salariale « hors CAS Pensions »).

La rémunération d'un professeur titulaire<sup>1</sup> est composée du traitement indiciaire (appelé également traitement de base) auquel s'ajoutent les primes et les indemnités, mensuelles ou accessoires.

#### 1- Le traitement indiciaire

##### Traitement indiciaire (ou traitement de base)

Le traitement de base dépend du corps auquel appartient l'agent, de son grade dans ce corps et de l'échelon auquel il est parvenu dans ce grade.

Chaque grade comprend un nombre d'échelons fixé par décret et, à chaque échelon, correspond un indice qui sert au calcul du traitement indiciaire selon un barème lui aussi défini par décret.

Concrètement, le traitement annuel brut = indice (majoré) x valeur du point d'indice (56,2323 € par an actuellement).

##### Grade et échelon

Les corps des professeurs comportent 3 grades :

- La classe normale
- La hors classe
- La classe exceptionnelle

Chaque grade comprend plusieurs échelons qui forment la grille indiciaire. Chaque échelon est assorti, par le statut particulier, d'une durée de services nécessaire pour passer à l'échelon supérieur.

Généralement, une carrière commence à la classe normale puis se poursuit à la hors classe et peut se terminer en classe exceptionnelle.

La rémunération augmente au fur et à mesure que les professeurs gravissent les échelons à l'intérieur de leur grade, principalement en fonction de leur ancienneté (durée de la carrière). Au cours de leur carrière, ils peuvent accéder aux grades supérieurs par avancement de grade.

---

<sup>1</sup> Ou quasi-titulaire pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## **NBI : Nouvelle bonification indiciaire**

Les professeurs titulaires occupant certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulières perçoivent une bonification appelée nouvelle bonification indiciaire (NBI), sous forme de points d'indice supplémentaires. La NBI est versée mensuellement, soumise à cotisation retraite et ouvre droit à un supplément de pension.

Par exemple, un professeur des écoles qui exerce les fonctions de directeur d'école perçoit la NBI.

## **2. Quelques primes et indemnités spécifiques aux enseignants**

### **ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves**

L'ISAE est une indemnité mensuelle attribuée à tous les professeurs des écoles titulaires. Son montant s'élève à 100 € bruts mensuels.

### **ISOE : indemnité de suivi et d'orientation des élèves**

L'ISOE est une indemnité mensuelle attribuée aux professeurs exerçant dans le second degré. Elle se compose d'une part fixe liée à l'exercice des fonctions d'enseignant et d'une part variable liée à l'exercice des fonctions de professeur principal ou de professeur référent de groupe d'élèves<sup>2</sup>.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le montant de la part fixe s'élève à 104 € bruts mensuels. Pour les professeurs principaux, le montant de la part variable, qui dépend du corps, du cycle et de la division encadrée, s'élève de 78 € bruts mensuels à 134 € bruts mensuels. Pour les professeurs référents de groupes d'élèves, le montant de la part variable s'élève à 39 € bruts mensuels.

### **HSE : heures supplémentaires effectives**

Les heures supplémentaires effectives sont effectuées ponctuellement. Elles sont attribuées notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif (après les cours), des stages pendant les vacances ou des remplacements de courte durée pendant l'année scolaire.

Elles sont attribuées au titre d'activités relevant de l'enseignement, la surveillance, les études surveillées, l'enseignement en prison ou le soutien en REP.

### **HSA : heures supplémentaires annuelles**

Les HSA sont attribuées pour la totalité de l'année scolaire (36 semaines de cours). Elles concernent les professeurs exerçant dans le second degré. A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, elles sont ouvertes, s'ils le souhaitent, aux professeurs exerçant à temps partiel<sup>3</sup>.

### **IMP : indemnité pour mission particulière**

Les personnels enseignants peuvent percevoir une **indemnité dans le cadre d'une mission particulière** à l'échelon départemental ou académique, ou encore au sein d'un établissement ou d'une école. La mission doit faire l'objet d'une **lettre de mission** et l'enseignant ne doit pas bénéficier d'une décharge de service pour ladite activité.

<sup>2</sup> Fonction créée en 2021 pour les classes de première et de terminale de la voie générale et technologique et définie à l'article [D. 421-49-1 du code de l'éducation](#)

<sup>3</sup> [Décret n° 2021-1326 du 12 octobre 2021](#) relatif aux heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants titulaires du second degré autorisés à travailler à temps partiel

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 2

### LES DÉTERMINANTS DE L'ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS DE 2017 A 2022

Plusieurs dispositifs sont venus augmenter la rémunération des enseignants depuis 2017, en particulier l'avancement des carrières, le PPCR (protocole parcours carrières et rémunérations) et les mesures de revalorisation issues du Grenelle de l'Éducation. Des gains financiers sont également à attendre sur les heures supplémentaires. Certaines populations ont vu leurs régimes indemnitaires augmenter. Enfin, la hausse de 3,5 % de valeur du point d'indice de la fonction publique au 1<sup>er</sup> juillet 2022 bénéficient à l'ensemble des enseignants. Ces revalorisations et le GVT ont permis de contenir l'effet de l'inflation pour quasiment tous les enseignants.

Au total, sur la période 2018-2022, le ministère a consacré 5,4 milliards d'euros à l'augmentation des rémunérations. En 2021 et 2022, la déclinaison des revalorisations issues du Grenelle de l'éducation représente une augmentation des rémunérations de 1,1 milliard d'euros. S'ajoute à ce montant le coût de la hausse du point d'indice de la fonction publique de 2022, soit près d'1,7 milliard d'euros en année pleine.

#### 1. Une hausse de rémunération importante pour tous les enseignants grâce au glissement vieillesse-technicité (GVT) positif, aux gains indiciaires PPCR (revalorisation des grilles) et à plusieurs mesures issues du Grenelle de l'Éducation

- **Le GVT positif** lié à l'avancement des carrières des enseignants progresse de 720 M€ en 2022. Depuis 2017, il apporte **un gain annuel de 640 € bruts par enseignant en moyenne**.
- **Le protocole « PPCR » dont les premières mesures ont pris effet en 2017 poursuivra ses effets jusqu'en 2023.**

Le PPCR apporte un gain de rémunération aux agents du ministère depuis 2017. Il se traduit par :

- o Une revalorisation globale des grilles indiciaires, dont la dernière modification est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec la création d'un nouvel échelon sommital pour le grade de la hors classe : à échelon identique, les rémunérations sont supérieures. Les enseignants auront bénéficié, en moyenne, d'une **revalorisation indiciaire de 924 € bruts annuels sur la période 2017-2021**.

**Concrètement :**

Pour un stagiaire :

+ 1000 € bruts annuels pour un stagiaire recruté en 2021 par rapport à un stagiaire recruté avant 2017.

Pour un professeur des écoles ou un professeur certifié (sans HSA) en milieu de carrière :

+ 1250 € bruts annuels en 2021 depuis 2017

Pour un professeur certifié avec deux HSA en milieu de carrière :

+ 1400 € bruts annuels en 2021 depuis 2017

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

- Une amélioration des perspectives de carrières : un avancement plus régulier avec des durées d'échelon fixes et connues de tous, un déroulement de carrière sur au moins deux grades (classe normale et hors classe) pour une carrière complète avec un taux d'accès pour les professeurs des écoles progressivement aligné sur celui des enseignants du second degré et la création d'une classe exceptionnelle, pour laquelle la fin de la montée en charge du contingentement interviendra en 2023.

## **Concrètement :**

Un enseignant qui accède à la classe exceptionnelle bénéficie d'un gain de rémunération d'environ 1150 € bruts annuels en fonction de son échelon d'appartenance

- **Un avancement accéléré** : En 2021 et 2022, pour tous les professeurs, CPE et Psy-EN, le nombre de promotion au grade de la hors classe augmente pour un effectif total de 1 700 bénéficiaires supplémentaires par an. Le taux de promotion évolue ainsi de 17 à 18 %.
- **Une aide à l'équipement informatique** : Mise en place dans le cadre du Grenelle de l'Éducation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la prime d'équipement informatique d'un montant de 176 € bruts annuels, soit 150€ nets, est servie chaque année à tous les professeurs qui exercent des missions d'enseignement.

## 2. Des gains plus ciblés bénéficient par ailleurs à une partie des professeurs

### - Pour tous les professeurs en début et milieu de carrière

La création de la prime Grenelle d'attractivité, versée à compter de mai 2021 et revalorisée et étendue en février 2022, à tous les professeurs, CPE et Psy-EN positionnés dans les échelons 2 à 9 de la classe normale de leur corps accroît leur rémunération d'un montant compris entre 400 et 2 200 € bruts annuels<sup>4</sup>. Cette prime bénéficie à 58% des enseignants, CPE et Psy-EN, soit environ 500 000 ETP.

## **Concrètement :**

La rémunération nette mensuelle de base à temps plein<sup>5</sup> des professeurs en tout début de carrière est donc passée de 1 700 € en 2020 à près de 1 869 € en 2022 grâce à la prime d'attractivité et à la prime d'équipement informatique. Avec l'effet de la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022, cette rémunération nette mensuelle est désormais de 1 926€.

### - Pour les professeurs des écoles

- La revalorisation de l'ISAE de 2016 l'a portée au niveau de l'ISOE : en septembre 2016, le taux de l'ISAE a été triplé passant de 400€ à 1 200€ annuels bruts par agent (sur 4 mois en 2016), avec un effet complet sur l'année 2017.
- Une convergence des taux de promotion à la hors classe des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré (17,1 % en 2020). En 2020, le relèvement du taux de 15,1% à 17% se traduit par près de 2 000 possibilités de promotions supplémentaires à la hors classe pour cette campagne. Les professeurs des écoles ont bénéficié, comme les autres corps enseignants, d'un relèvement de ce taux de promotion à 18% en 2021.

<sup>4</sup> Le montant de la prime est dégressif en fonction de l'échelon détenu par l'agent. La prime Grenelle d'attractivité bénéficie également aux contractuels enseignants.

<sup>5</sup> La rémunération de base des professeurs qui enseignent dans le premier degré ou le 2<sup>nd</sup> degré à temps plein est composée du traitement indiciaire et d'indemnités spécifiques perçues par tous (ISOE ou ISAE, prime d'attractivité, prime d'équipement informatique) desquelles sont déduites le transfert primes-points (mis en œuvre dans le cadre du PPCR, le TPP a consisté à réduire le montant des primes des fonctionnaires en contrepartie d'une augmentation du traitement de base par le biais d'une revalorisation des grilles indiciaires).

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

**Concrètement :**

Pour chaque professeur des écoles promu, une hausse de rémunération moyenne de 3 079 € bruts par an.

- **Pour les directeurs d'école**

- La prime exceptionnelle de 450 € créée à la rentrée scolaire 2020 a été pérennisée le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Une nouvelle revalorisation de 225 € bruts annuels est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2022 portant le montant total de la revalorisation indemnitaire de ces agents à 675 € bruts.

**Concrètement :**

Le régime indemnitaire des directeurs d'école aura progressé entre 31 et 38 % (en fonction de la taille de l'école) entre janvier 2020 et janvier 2022.

- Les montants de la nouvelle bonification indiciaire et de la bonification indiciaire dont bénéficient les directeurs d'école ont augmenté du fait de la hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

- **Pour les professeurs documentalistes**

- L'indemnité de sujétion particulière des professeurs documentalistes a été revalorisée de 233 € bruts annuels à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

- **Pour les conseillers principaux d'éducation**

- L'indemnité forfaitaire des conseillers principaux d'éducation a été revalorisée de 236 € bruts annuels à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

- **Dans le second degré, la rémunération des heures supplémentaires a aussi progressé du fait**

- De la revalorisation des grilles due à PPCR entre 2017 et 2020 qui a conduit à augmenter le taux des HSA.

**Concrètement :**

Le taux des HSA a augmenté de 88€ annuels pour la première heure et de 74€ annuels pour la seconde.

- de leur défiscalisation et désocialisation.

**Concrètement:**

- professeur certifié célibataire sans enfant en début de carrière réalisant 1 HSA et 1 HSE mensuelle : + 290 € par an.
- professeur certifié en milieu de carrière assurant 2 HSA : + 471 € pour un célibataire et + 421 € par an pour un prof marié avec deux enfants.
- professeur certifié marié sans enfant en fin de carrière : + 835 € par an s'il assure 2 HSA.

- De la hausse de la valeur du point d'indice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 puisque le montant de leur rémunération est calculé à partir du traitement indiciaire moyen des corps enseignants concernés.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## - Une hausse de l'indemnitaire versé aux professeurs exerçant en éducation prioritaire renforcée à compter de septembre 2018

A l'ensemble de ces dispositifs s'ajoute la mise en œuvre de la prime REP+, qui bénéficie à 48 000 personnels, dont près de 47 000 enseignants. Le taux de la prime versée aux personnels exerçant en REP+ a été initialement fixé en 2015 à 2 312 € bruts annuels. La prime a été revalorisée de 1 167€ bruts au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et d'autant au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Une troisième tranche de revalorisation intervient à compter de septembre 2021. Elle repose sur deux axes :

- L'augmentation de 468 € bruts de la part fixe de l'indemnité REP+ et
- La création d'une part modulable allant jusqu'à 702 € bruts annuels.

**Concrètement, l'indemnité REP+ permet une augmentation de rémunération pouvant aller jusqu'à 3504€ bruts annuels, soit un peu plus de 3000€ nets annuels.**

## 3. Les augmentations de rémunération entre 2017 et 2022 pour 4 cas types

**A situation identique**, donc sans tenir compte des gains indiciaires liés à l'avancement (effet GVT positif) et de l'avancement accéléré à la hors classe pour les professeurs des écoles ou à la classe exceptionnelle, **de 2017 à fin 2022, les rémunérations brutes annuelles ont progressé de :**

	Professeur des écoles ou certifié stagiaire	Professeur des écoles	Professeur certifié en milieu de carrière	Professeur certifié en fin de carrière
	sans HSA	en milieu de carrière	avec 2 HSA	avec 2 HSA
PPCR	1 000 €	1 250 €	1 400 €	1 100 €
Défiscalisation et désoc. des HSA	-	-	421 €	835 €
Prime Grenelle d'attractivité		400 €	400 €	
Prime d'équipement informatique	176 €	176 €	176 €	176 €
Indemnité de stage*	1 200 €			
Hausse du point d'indice - juillet 2022**	768 €	1 161 €	1 250 €	1 623 €
<b>Total hors REP+</b>	<b>3 144 €</b>	<b>2 987 €</b>	<b>3 647 €</b>	<b>3 734 €</b>
REP+ (part fixe)	2 802 €	2 802 €	2 802 €	2 802 €
REP+ (part modulable)***	702 €	702 €	702 €	702 €
<b>Total avec REP+</b>	<b>6 648 €</b>	<b>6 491 €</b>	<b>7 151 €</b>	<b>7 238 €</b>

\* Pour un professeur stagiaire à temps plein devant élèves

\*\* Le gain présenté tient compte de la hausse du point sur les seuls traitement indiciaire et, le cas échéant, rémunérations liées aux HSA.

\*\*\* Jusqu'à 702 € bruts

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Pour compléter la mesure de l'évolution sur ces cas types, le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rémunération de base des enseignants à temps plein entre 2020 et 2022, échelon par échelon, sous l'effet des mesures du Grenelle de l'éducation et de la hausse du point de la fonction publique de juillet 2022.

					2020	2022
Corps	Grade	Echelon	IM	Indice atteint théoriquement au bout de ... années après titularisation	Rémunération mensuelle nette de base à temps plein	Rémunération mensuelle nette de base à temps plein
Professeurs des écoles	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 508 €	1 657 €
		2	441	1ère année de titularisation	1 697,0 €	1 924 €
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 828 €	1 980 €
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 988 €	2 132 €
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 560 €	2 660 €
	Hos classe	4	715		2 717 €	2 822 €
		6	806	Fin de carrière	3 055 €	3 172 €
Professeurs certifiés	Classe normale	1	390	Stagiaire	1 509 €	1 661 €
		2	441	1ère année de titularisation	1 698,0 €	1 928 €
		5	476	5 ans d'ancienneté	1 829 €	1 984 €
		7	519	10 ans d'ancienneté	1 989 €	2 136 €
		11	673	25 ans d'ancienneté	2 561 €	2 664 €
	Hos classe	4	715		2 717 €	2 826 €
		6	806	Fin de carrière	3 056 €	3 176 €

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 3

### ... MAIS DE QUEL SALAIRE PARLE-T-ON ?

**Toute comparaison suppose de partir de la même définition du salaire. Or**

#### 1. Les composantes du salaire prises en compte peuvent être différentes

- **Les statistiques internationales présentent des salaires « bruts »**, qui correspondent au coût total pour l'employeur, moins les cotisations patronales. Elles portent soit sur les salaires bruts dits « statutaires », c'est-à-dire des salaires théoriques issus des grilles salariales, soit sur les salaires bruts dits « effectifs », qui sont des moyennes de salaires effectivement perçus par les enseignants.

En outre, les chiffres internationaux sont à manier avec précaution, car l'OCDE par exemple convertit les données en dollars américains et en parité de pouvoir d'achat (PPA) afin de les rendre comparables entre pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont les taux de conversion monétaire qui ont pour objet d'égaliser les pouvoirs d'achat des différentes monnaies en éliminant les différences de niveaux des prix entre pays. Si cela permet les comparaisons internationales, une donnée brute convertie prise isolément n'est pas utilisable en l'état.

- **Les chiffrages en général présentés par la statistique publique française (DEPP, INSEE, DGAFP) sont des salaires « nets »** (c'est-à-dire nets de prélèvements sociaux).
- **Néanmoins, ce que perçoit l'enseignant usuellement chaque mois est plus faible :**
  - o Même si elle est précomptée sur le traitement, la cotisation que l'agent paie à la MGEN pour sa complémentaire santé facultative n'est pas décomptée du salaire net, car il ne s'agit pas d'une cotisation obligatoire.
  - o L'impôt sur le revenu n'est pas non plus déduit : même s'il est à présent prélevé à la source sur les salaires, il ne s'agit pas d'un impôt sur les salaires, mais d'un impôt à retrancher de l'ensemble des revenus du foyer. Enfin, les statistiques prennent en compte tous les salaires sur l'année (y compris primes versées ponctuellement, rattrapages...) et pas le salaire usuellement perçu.
  - o Les enseignants à temps partiel ou à temps incomplet perçoivent des salaires plus faibles que les moyennes.

#### 2. Le salaire est comptabilisé à temps complet ou sur le temps effectivement travaillé

- **Le salaire moyen** prend en compte à la fois des personnes à temps plein et à temps partiel ;
- **Le salaire en équivalent temps plein (EQTP)** « convertit » tous les salaires en salaires temps plein. Ces derniers sont donc plus élevés que les précédents.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 4

### LES DISPARITES DE SALAIRES ENTRE ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC EN FRANCE

**En 2020, dans le secteur public, les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net de 2 600 euros par mois** : mais plusieurs paramètres font fortement varier cette moyenne entre individus.

#### 1. Le corps d'appartenance

- **Des salaires moins élevés dans le premier degré (2 400€ nets par mois pour un professeur des écoles), car :**
  - o présence dans le second degré des corps de professeurs de chaire supérieure et d'agrégés, aux grilles indiciaires plus favorables ;
  - o présence des primes pour heures supplémentaires dans le second degré, quasi inexistantes dans le premier degré, et plus fréquent exercice de missions particulières dans le second degré ;
  - o moins grande longévité du corps des professeurs des écoles, constitué en 1990. La structure par grades en est le reflet : moins de professeurs des écoles sont en hors classe et classe exceptionnelle que de certifiés, de professeurs d'EPS et de professeurs de lycée professionnel ;
  - o davantage de temps partiel dans le premier degré.
  
- **Des écarts de salaires importants entre corps du second degré :**
  - o les professeurs de chaire supérieure (5 580 € nets par mois), et dans une moindre mesure les professeurs agrégés (3 550 € nets par mois) ont des grilles plus favorables ;
  - o Au sein de la même grille, le salaire des professeurs de lycée professionnel (2 900 € nets par mois) est un peu plus élevé que celui des professeurs d'EPS et des professeurs certifiés (2 700 € nets par mois) : l'âge plus élevé des PLP est un facteur déterminant, renforcé par une part de primes plus forte.

#### 2. Le temps effectif de travail. En moyenne,

- 1 890 € nets par mois pour les personnes à temps partiel ou incomplet
- 2 690 € nets par mois pour les personnes à temps complet.

#### 3. La localisation de l'emploi

- **Primes en éducation prioritaire**
- **Primes de « résidence », en fonction du lieu de vie. Par exemple,** le salaire net d'un Métropolitain est inférieur de plus de 1 000 euros à celui d'un Domien. Ce sont les primes qui expliquent tout l'écart entre les Métropolitains et les Domiens.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## 4. Le statut

Le salaire net moyen de l'ensemble des professeurs non titulaires est comparable à celui des jeunes titulaires.

## 5. Le sexe

De fait, le salaire net des hommes est supérieur de 11 % à celui des femmes :

- Les femmes sont plus nombreuses dans le premier degré, et moins nombreuses au sein des professeurs agrégés et de chaire supérieure.
- Les hommes enseignent davantage à temps plein et sont plus avancés dans leur carrière (passages de grade plus rapide, et jeunes générations plus féminisées).
- Dans le premier degré : surreprésentation des hommes dans les postes de direction des écoles et sur des établissements de plus grande taille, ainsi que sur des fonctions de remplacement qui donnent lieu à des primes.
- Dans le second degré : les hommes ont en particulier une propension plus importante à effectuer des heures supplémentaires, percevant, en moyenne 30 % de rémunérations pour heures supplémentaires de plus que les femmes.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 5

### COMPARAISON EUROPEENNE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN 2020-2021

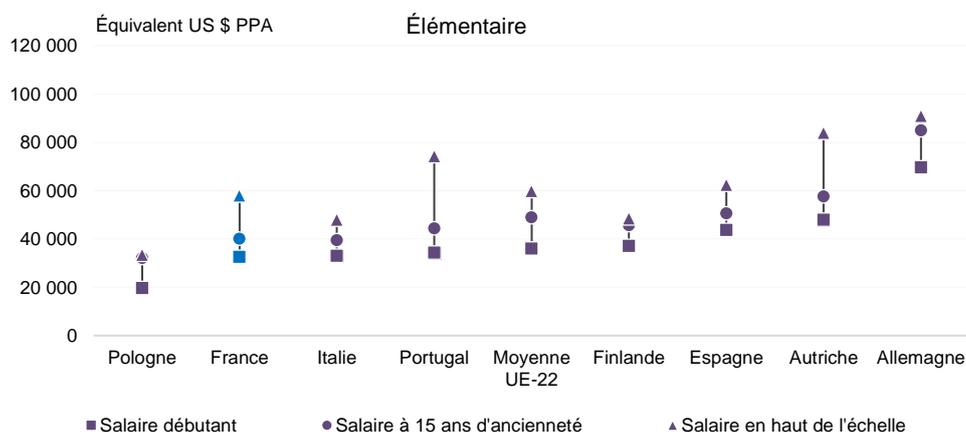
NB : pour les définitions, se reporter à la fiche 3.

#### 1. Comparée à ses voisins européens, la France est en retrait sur le salaire statutaire annuel de début et de milieu de carrière.

Dans l'enseignement élémentaire et dans celui du premier cycle du secondaire en 2020-2021, le salaire statutaire des enseignants en France (professeurs des écoles dans le 1<sup>er</sup> degré et professeurs certifiés dans le 2<sup>nd</sup> degré), comme en Italie ou en Pologne, est inférieur à la moyenne des 22 pays de l'UE membres de l'OCDE (UE-22) à tous les stades de leur carrière. En fin de carrière, dans ces mêmes niveaux d'enseignement, il est cependant plus proche de la moyenne UE-22 en France, avec moins de 2 000 \$ d'écart en parité de pouvoir d'achat (PPA).

Les salaires statutaires les plus élevés s'observent en Allemagne, toujours à ces deux niveaux d'enseignement, et ce à toutes les étapes de carrière. Les enseignants y perçoivent le double du salaire des enseignants en France.

#### Salaires statutaires bruts du corps majoritaire d'enseignants au niveau élémentaire, par étape de carrière en 2020-2021

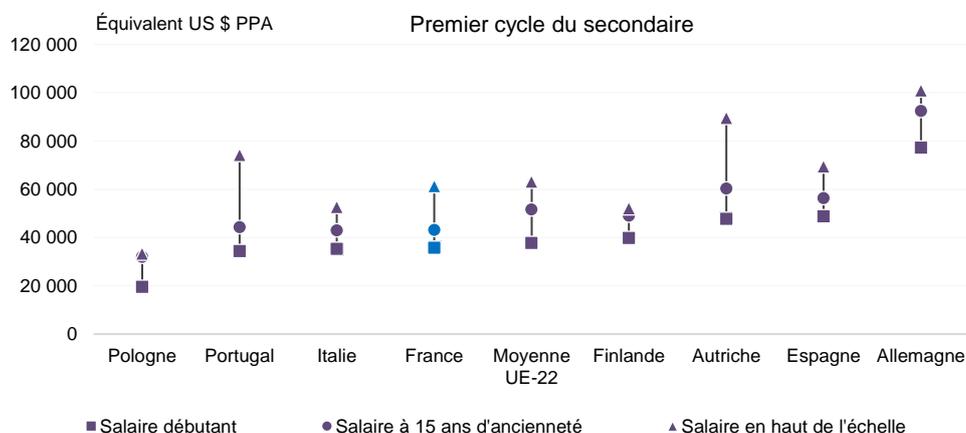


Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2022, tableau D3.1

Note : En France, les enseignants présentés ici sont les professeurs des écoles dans l'enseignement élémentaire.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## Salaires statutaires bruts du corps majoritaire d'enseignants dans le premier cycle de l'enseignement secondaire par étape de carrière, en 2020-2021



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2022, tableau D3.1

Note : En France, les enseignants présentés ici sont les professeurs certifiés dans les collèges.

## 2. Les enseignants donnent davantage d'heures de cours en France et reçoivent un salaire statutaire horaire également plus faible que les enseignants en Europe

### Temps d'enseignement statutaire annuel dans les établissements publics, en 2020-2021

	Enseignement élémentaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire
Autriche	796	623
Finlande	680	595
<b>France</b>	<b>900</b>	<b>720</b>
Allemagne	691	641
Italie	744	608
Pays-Bas	940	720
Pologne	611	489
Portugal	869	667
Espagne	871	665
Belgique nl.	669	616
Belgique fr.	680	621
<b>Moyenne UE-22</b>	<b>740</b>	<b>659</b>

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2022, tableau D4.1

En 2020-2021 dans l'enseignement élémentaire, les professeurs des écoles donnent 900h d'enseignement par an en France et leurs confrères dans les 22 pays de l'UE membres de l'OCDE (UE-22) en donnent 740h en moyenne. Dans le premier cycle du secondaire général (collège en France), les enseignants en France effectuent également davantage d'heures d'enseignement que ceux des pays européens en moyenne.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## Salaires statutaires en \$ US PPA par heure d'enseignement statutaire, pour les enseignants titulaires du secteur public ayant 15 ans d'ancienneté, en 2020-2021

	Enseignement élémentaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire général
Autriche	72	97
Finlande	67	83
<b>France</b>	<b>44</b>	<b>60</b>
Allemagne	123	144
Italie	53	71
Pays-Bas	75	117
Pologne	52	66
Portugal	51	67
Espagne	58	85
Belgique nl.	87	94
Belgique fr.	82	90
<b>Moyenne UE-23</b>	<b>66</b>	<b>78</b>

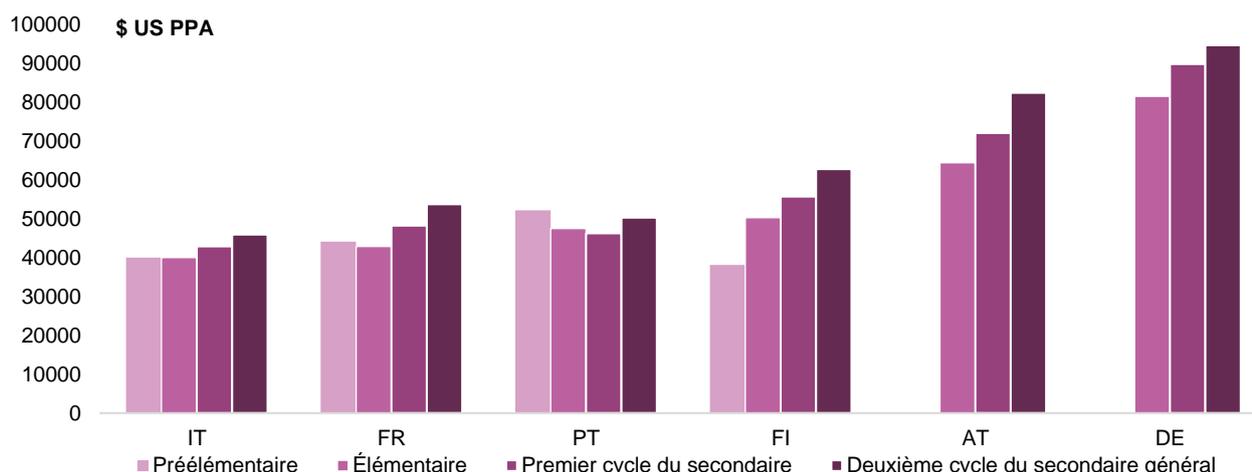
Source : Calculs propres, d'après OCDE, Regards sur l'éducation 2022, tableaux D3.1 et D4.1

Le salaire dans l'élémentaire est de 44 \$ PPA par heure réglementaire d'enseignement en France et de 66 \$ PPA en moyenne européenne. Dans le premier cycle du secondaire, les enseignants certifiés en France enseignent 720h par an contre 659h en moyenne des pays de l'UE-22 ; ils perçoivent 60 \$ PPA par heure, contre 78 \$ PA en moyenne européenne.

## 2. Les salaires effectifs en France en 2019 sont en dessous de ceux de nombreux pays européens

En 2019, dernière année disponible pour la France en comparaison internationale, le salaire effectif brut moyen des enseignants dans l'enseignement élémentaire public est en France plus élevé qu'en Italie mais plus faible qu'en Allemagne ou encore qu'au Portugal, pays où la priorité dans l'élémentaire est très visible.

### Salaires moyens effectifs bruts des enseignants âgés de 25 à 64 ans par niveau d'enseignement, en \$ US PPA, en 2020-2021



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2022, Tableau D3.3. Collecte commune avec Eurydice.

La situation relative de la France par rapport aux autres pays est différente dans le second degré, en particulier dans le second cycle du secondaire, par rapport au premier degré. Dans le second cycle général de l'enseignement secondaire, les enseignants français ont par exemple un salaire effectif supérieur à celui de leurs homologues portugais. Ceci s'explique avant tout par les écarts importants de rémunération entre enseignants français des premier et second degrés, avec notamment des grilles de rémunération plus avantageuses pour les professeurs agrégés et la rémunération apportée par les heures supplémentaires dans le secondaire.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## FICHE 6

### LA RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AU REGARD DE CELLE D'AUTRES FONCTIONNAIRES CIVILS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT EN 2020

**Salaires mensuels moyens en euros des fonctionnaires civils de la FPE à temps complet, en 2020**

	Traitement brut de base	Primes et indemnités (2)	Part de primes (en %) (3)	Salaire brut	Salaire net	Ratio F/H	Age moyen
<b>Ensemble des fonctionnaires civils de la FPE</b>	<b>2 680</b>	<b>774</b>	<b>22,0</b>	<b>3 513</b>	<b>2 846</b>	<b>0,89</b>	<b>46</b>
Catégorie A	2 998	696	18,5	3 759	3 047	0,84	46
Catégorie B	2 123	1 077	33,1	3 253	2 624	0,92	46
Catégorie C	1 804	732	28,4	2 574	2 087	0,89	47
Professeurs de chaire supérieure (1)	4 379	2 131	32,3	6 607	5 537	0,90	54
Professeurs agrégés (1)	3 653	776	17,2	4 513	3 672	0,94	46
Professeurs certifiés (1)	2 914	518	14,8	3 487	2 820	0,95	46
Professeurs d'EPS (1)	2 913	526	15,0	3 501	2 831	1,00	44
Professeurs de lycée professionnel (1)	2 965	614	16,9	3 640	2 952	0,96	48
Professeurs des écoles (1)	2 802	301	9,5	3 168	2 539	0,94	45
Conseillers principaux d'éducation	2 948	380	11,2	3 383	2 716	0,95	47
Psy-EN	2 990	260	7,9	3 302	2 642	0,96	50
Attachés d'administration	2 876	1 393	32,1	4 336	3 568	0,95	49
Commandants de police	3 591	1 915	34,2	5 602	4 441	0,95	53
Capitaines et lieutenants de police	2 952	1 635	34,9	4 681	3 709	0,95	45
Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire	2 606	1 290	32,6	3 957	3 122	0,88	47
Greffiers	2 053	665	24,2	2 750	2 243	0,99	43
Brigadiers (y compris chefs et majors)	2 299	1 376	36,7	3 750	2 980	0,97	46
Gardiens de la paix	1 828	1 187	38,6	3 078	2 456	0,96	38

1. Enseignants du secteur public rémunérés par le ministère de l'éducation nationale. Ils représentent, en 2020, plus des deux tiers des fonctionnaires civils de catégorie A de la FPE exerçant à temps plein tout au long de l'année.

DEPP

2. Les primes et indemnités incluent les primes présentant un lien particulier avec un élément statutaire ou indiciaire, les primes fonctionnelles, de mobilité et à dimension territoriale, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), les rémunérations pour heures supplémentaires, la prime liée à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités représentatives de frais, les montants liés au rachat de jours épargnés au titre du compte épargne temps. L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement en sont exclus.

3. La part de primes correspond aux primes et indemnités rapportées au salaire brut.

Unité : salaire en euros.

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2020. Sont exclus du champ les fonctionnaires à temps partiel ainsi que les fonctionnaires à temps plein présents seulement une partie de l'année en 2020.

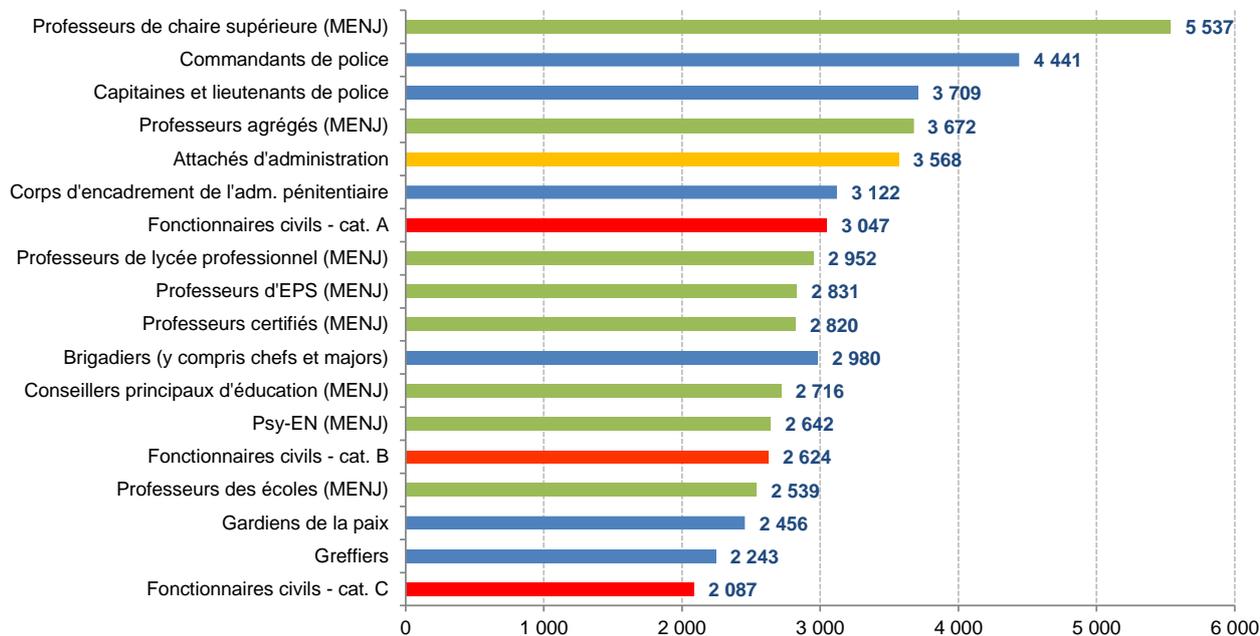
► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

En dehors des professeurs agrégés et de chaire supérieure, si le traitement indiciaire brut des enseignants du secteur public est du même ordre que celui des attachés d'administration et des capitaines et lieutenants de police, le salaire net de ces derniers est beaucoup plus élevé en raison des primes (liées, en particulier, à la sujétion des policiers). Au final, le salaire net des enseignants se rapproche plutôt de celui des brigadiers et gardiens de la paix.

Ces comparaisons sont à interpréter avec beaucoup de prudence. En effet, derrière ces moyennes se cachent des disparités de composition en termes d'âge, de sexe et de situation d'exercice des fonctions : si les personnes d'un corps sont plus âgées, elles seront dans des échelons plus favorables en termes de grille indiciaire. A ce titre, par exemple, les professeurs des écoles forment un corps relativement jeune par rapport aux autres, aucun d'entre eux n'ayant encore, en 2020, accompli une carrière complète.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

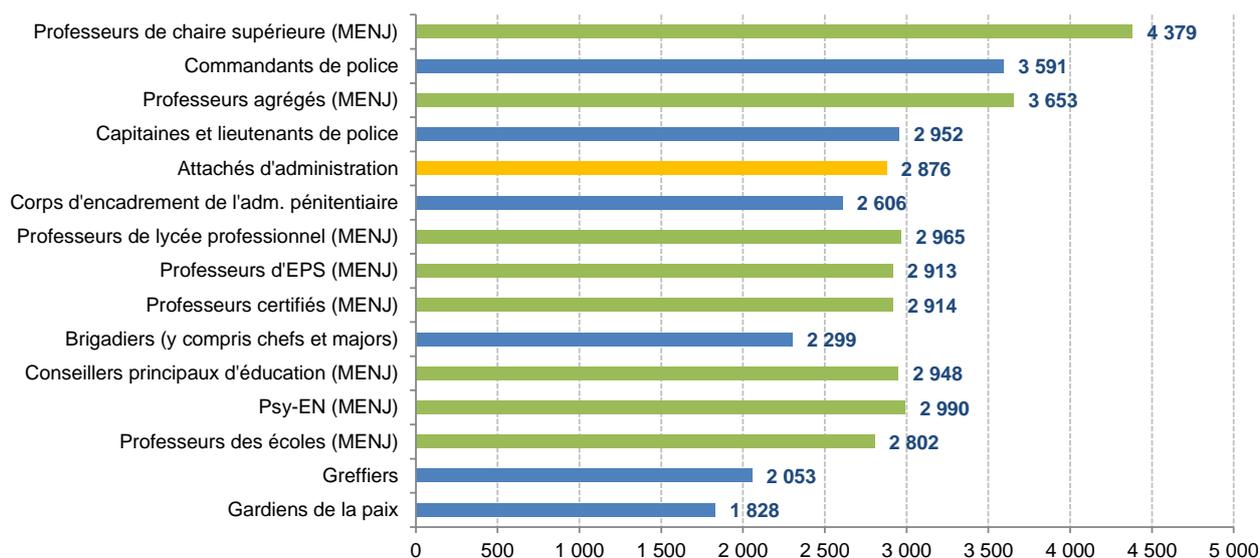
## Salaire net moyen des fonctionnaires civils à temps complet en 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2020.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

## Traitement indiciaire brut moyen des fonctionnaires civils à temps complet en 2020

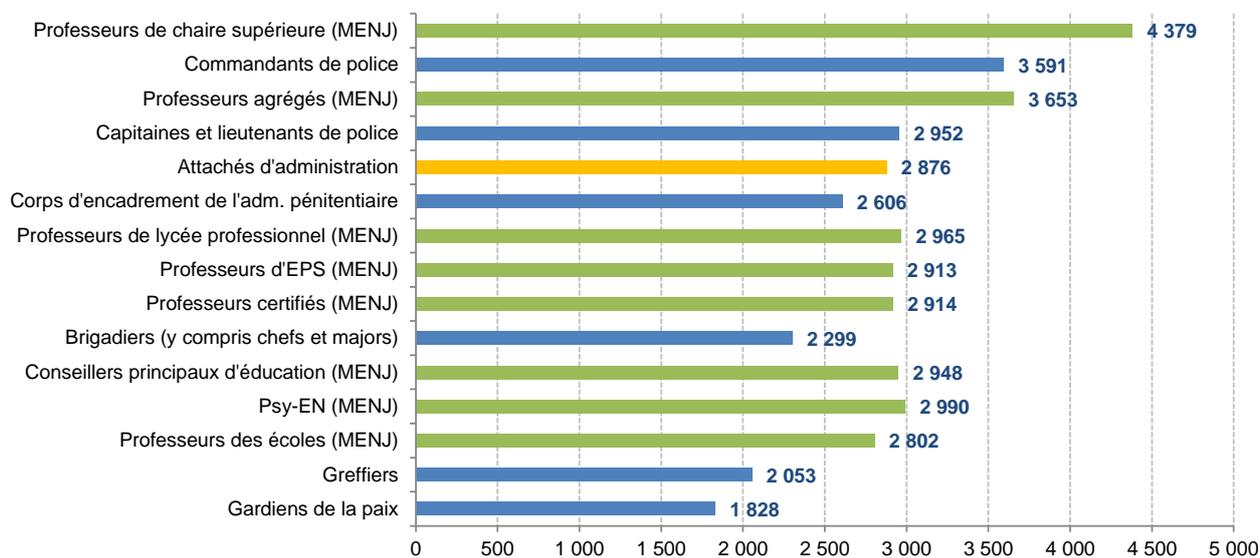


► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2020.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

## Part de primes<sup>1</sup> moyenne des fonctionnaires civils à temps complet en 2020



1. La part de primes est égale au quotient des primes et indemnités (hors IR, SFT) par le salaire brut.

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2020.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.